DLP 8-7-83201893

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : (38) 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 90 F
M. le Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

ÉDITION "GRANDES CULTURES"

BULLETIN TECHNIQUE N° 15 — 4 JUILLET 1983

RESEAUX D'OBSERVATION CEREALES ET COLZA

ARRÊT DES OBSERVATIONS

Nous remercions vivement les observateurs des réseaux CEREALES et COLZA de nous avoir apporté une nouvelle fois leur contribution au cours de cette campagne, et nous les informons qu'ils peuvent maintenant arrêter leurs observations.

Les renseignements qu'ils nous ont communiqués nous ont été très précieux pour élaborer les avertissements, cette campagne ayant été particulièrement favorable aux ravageurs du colza et à l'évolution des maladies et ravageurs des céréales.

En raison d'un important surcroît de travail, nous nous excusons par ailleurs de ne pas avoir pu rendre visite à chaque correspondant comme nous l'aurions souhaité.

CEREALES

MALADIES DU PIED

D'importants cas d'échaudage ou de verse sont actuellement constatés en relation avec des maladies du pied.

Le Rhizoctone a quelquefois accasionné des attaques profondes, mais la maladie la plus présente est le PIETIN-VERSE.

Bien que la plupart des contaminations automnales aient été éliminées grâce au dessèchement rapide des gaines externes à la suite des gels de Février, le climat particulièrement pluvieux qui a sévi jusqu'au 15 Mai a permis ensuite l'installation et l'aggravation de contaminations de printemps, à une période où les produits actifs contre cette maladie ne pouvaient plus être réellement efficaces.

Ce cas de figure, très rare dans notre région, est plus fréquent dans les zones océaniques à pluviométrie élevée au printemps, en particulier en Bretagne et Poitou-Charentes.

P.1.80

Imprimerie de la Station "Centre". Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN

BETTERAVES

PUCERONS

En raison de la poursuite des vols de contamination, il est encore souhaitable de protéger les cultures des attaques de pucerons pendant environ deux semaines.

Par ailleurs, les premiers symptômes de jaunisse, rares dans les parcelles protégées, sont maintenant visibles.

NOCTUELLES DEFOLIATRICES

Les premiers dégâts sont observés, mais ne justifient pas encore une intervention.

RHIZOMANIE

Le Service de la Protection des Végétaux peut désorma s détecter le virus de la RHIZOMANIE par une méthode immuno-enzymatique (test ELISA).

Nous vous conseillons pour chaque parcelle de prélever :

- des betteraves présentant des symptômes anormaux de flétrissement
- des betteraves présentant un chevelu racinaire abondant
- des betteraves localisées sur d'anciennes aires de dépôt

L'analyse étant faite sur les radicelles, la plante doit être prélevée avec soin. Chaque échantillon sera accompagné d'une fiche de parcelle détaillée comportant la localisation exacte de la parcelle. Ces analyses seront effectuées gratuitement.

POIS PROTEAGINEUX

TORDEUSE DU POIS

Dans les cultures du CHER et de l'INDRE présentant encore des gousses en formation et non protégées depuis 15 jours, renouveler la protection car le vol est très important.

Dans les cultures d'EURE-ET-LOIR et du LOIRET, intervenir dès réception du bulletin, si cela n'a pas été fait à la suite du bulletin n° 13.

Produits utilisables : Bulletin n° 13.

VESCES - LENTILLES

TORDEUSE DU POIS

Le vol devient nettement plus important. Protéger, dès réception, les cultures présentant des gousses en formation.

.../...

LUTTE CONTRE LA PYRALE DU MAIS

La Pyrale du Maïs est le ravageur de loin le plus nuisible à la culture du Maïs. Son aire de répartition géographique est en extension permanente. C'est aini que l'on note sa progression vers l'Ouest (Normandie) ou l'Est (Loire, Isère), le Sud (Charentes) et le Nord (Oise). Les niveaux d'infestation ont été, d'une façon générale, moins élevés ces deux dernières années qu'ils ne l'avaient été en 1980, mais ils ont dépassé nettement le seuil de nuisibilité fixé à une chenille par plante. Le chiffre de 2 à 3 larves/pied a fréquemment été observé. Des gains de rendement très importants ont été obtenus à la suite d'application d'insecticides ; ils ont été évalués à plusieurs dizaines de quintaux en présence de fortes infestations.

L'importance du risque au niveau d'un champ de maïs est difficilement prévisible. La localisation de la parcelle dans une zone reconnue infestée l'année précédente, ou le nombre de pontes observé au moment de la sortie des panicules mâles, (10 à 15 pontes pour 100 pieds) constituent les seuls critères, certainement insuffisants, dont on peut à ce jour disposer.

Le Service de la Protection des Végétaux, en relation avec des observateurs chargés de recueillir sur le terrain des éléments d'information, et grâce à différentes méthodes d'élevage ou de calcul, est à même de préciser les dates optimales d'intervention par le moyen des Bulletins d'Avertissements Agricoles, de la presse locale ou de répondeurs téléphoniques ... Cette date coïncide souvent avec la sortie des panicules mâles, ce qui favorise une bonne réception et localisation à l'aisselle des feuilles de Maïs des produits en formulation granulée.

Outre de nombreuses spécialités offertes dans le commerce en formulation granulée qui permettent de lutter efficacement contre la chenille, à condition d'être appliquées aux dates et doses requises, il est à noter que deux produits sous formulation liquide viennent d'obtenir une autorisation provisoire de vente. Il s'agit du DECIS à base de deltaméthrine (0,5 l/ha) et du SUMICIDIN 10 à base de fenvalerate (1,5 l/ha).

Ces deux produits, composés de pyréthrinoïdes de synthèse, offrent l'avantage d'une rémanence d'action suffisante permettant une application précoce à l'aide d'un pulvérisateur classique alors que le maïs mesure seulement 1,20 m ou 1,30 m de hauteur.

Ces deux produits, et en particulier DECIS, font encourir le risque d'un développement important d'une espèce de pucerons, Rhopalosiphum padi.

De telles pullulations, observées surtout en 1980 au début de la formation des grains (première quinzaine d'août), ont pu affecter gravement le rendement. Le choix d'une variété peu favorable à la multiplication de ces pucerons, comme d'ailleurs le recours à un mélange de ces spécialités avec un aphicide, ne semblent pas constituer une prévention suffisante à l'égard de ce phénomène, phénomène qui n'a pu jusqu'à ce jour être parfaitement expliqué. Une intervention de rattrapage contre le développement de pucerons pourra s'avérer délicate à réaliser, non seulement en raison du stade avancé de la culture mais aussi à l'évolution "explosive" de telles populations. Seuls pourront être alors utilisés des produits autorisés à la vente pour lutter contre "les pucerons des épis des céréales".

Le Service de la Protection des Végétaux ne saurait donc trop attirer l'attention des utilisateurs de telles spécialités, sur les risques encourus avec ces produits et l'intérêt que présentent, à cet égard, les spécialités en formulation granulées qui n'engendrent pas de tels inconvénients.

REMARQUES IMPORTANTES AUX UTILISATEURS

(mention figurant sur l'étiquette des emballages concernant les spécialités DECIS et SUMICIDIN 10 en A.P.V. pour lutter contre la PYRALE DU MAIS)

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques d'augmentation de populations de pucerons qui pourraient résulter de traitement avec les pyréthrinoïdes liquides en vue de lutter contre la Pyrale du Maïs.

Une intervention aphicide peut alors être nécessaire pour limiter les conséquences néfastes sur le rendement. Mais afin de protéger les abeilles, qui viennent butiner le pollen sur les fleurs de Maïs, seuls peuvent être utilisés les produits homologués à l'égard des pucerons des épis des céréales.

SPECIALITES AUTORISEES A LA VENTE POUR LUTTER CONTRE LA PYRALE DU MAIS (01.05.1983)

Type de Produit		Matières Actives		Spécialités commerciales			
		Noms	Dose/ha	Noms	Firmes	Teneurs	Dose/ha
BIOLOGIQUE		Bacillus thuringiensis		Bactospéine granulés. Dipel gran.	Covagri Abbot		30 kg 30 kg
CHIMIQUE	Granulés	Chlorpyriphos Ethyl	375 g	Dursban 1,5 G	Dow	1,5 %	25 kg
		Cyperméthrine	50 g	Ripcord G	Agrishell	0,2 %	25 kg
		Deltaméthrine	12,5 g	Decis MG	Procida	0,05 %	25 kg
		Endosulfan	120 g	Thiodan 5 G	Procida	5 %	25 kg
		Etrimphos	750 g	Ekamet Gran.	Sandoz	5 %	15 kg
		Fénitrothion	750 g	Carpodion G Pirizol Sumifène gran.	La Quinoléine Ciba-Geigy Pépro	3 % 3 % 3 %	25 kg 25 kg 30 kg
		Parathion Ethyl	625 g 625 g 625 g	Ecadion Gran. Ekatox Gran. Kriss. 2,5 G	Sedagri Sandoz La Littorale	2,5 % 2,5 % 2,5 %	25 kg 25 kg 25 kg
		Perméthrine	75 g	Perthrine MG	Sopra	0,3 %	25 kg
		Phoxime	1 250 g 625 g 1 250 g 625 g	Agridine 5 G Ditox spécial mais (1) Volaton 5 Volaton 2,5 (1)	Sedagri Sedagri Bayer Bayer	5 % 2,5 % (1) 5 % 2,5 % (1)	25 kg 25 kg 25 kg 25 kg
		Profenophos	1 250 g 750 g	Pirizol Super Pirizol Super 3 G	Ciba-Geigy Ciba-Geigy	5 % 3 % (1)	25 kg 25 kg
		Tetrachlor-vinphos	1 500 g	Gardona G 5	Agrishell	5 %	30 kg
		Triazophos	500 g	Hostathion G 2	Hoechst	2 %	25 kg
	Liquides	Deltaméthrine	12,5 g	Decis	Procida	25 g/l	0,5 l
		Fenvalérate	150 g	Sumicidin 10	Agrishell	100 g/l	1,5 l

(1) Réduction de dose autorisée à la vente postérieurement.

SITUATION ACTUELLE PYRALE

Vous trouverez en P.6 une cartographie des zones actuellement contaminées par ce ravageur.

Le vol des papillons mâles est intense et les premières femelles sont sorties depuis quelques jours dans les zones très précoces (BEAUGENCY - TALCY - MER).

Il n'a pas encore été observé de dépôts de pontes importants en Maïs-grain, et il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation dans les prochains avis, d'après les résultats des comptages de pontes que nous effectuons régulièrement.

PUCERONS

La colonisation des cultures est rapide en toutes zones. L'espèce la plus fréquemment observée est Sitobion avenae. Cette espèce n'est nuisible à la culture que si elle est présente en fortes quantités.

Il est aussi possible de voir quelques pucerons de l'espèce Metopolophium dirrhodum qui sont dangereux pour le maïs aux stades jeunes de la culture.

Une intervention à l'aide d'un aphicide spécifique (par exemple Pirimor à 350 g/ha) semble souhaitable si les populations, tous pucerons confondus, dépassent 200 à 300 pucerons par plante pour des maïs de 6 à 8 feuilles.

Pour les cultures moins atteintes, il est souhaitable d'attendre quelque temps pour intervenir, d'importants vols de colonisation ayant lieu et risquant de continuer dans les 10 jours à venir, à partir de céréales en cours de maturation.

IMPORTANT : Il nous semble indispensable de dissocier la lutte contre la pyrale du maïs et la lutte contre les pucerons.

Vu les populations actuelles de pucerons déjà portées par les cultures, il est important de respecter le plus possible la faune auxiliaire.

On préfèrera donc les aphicides homologués sur épis des céréales, et il faudra éviter de les utiliser en période de forte chaleur.

PREFERER LES APPLICATIONS EN FIN DE JOURNEE.

MAIS DOUX

PYRALE

Dans les zones précoces (secteur de TALCY - 41), le vol des femelles a commencé depuis quelques jours.

Le maïs doux étant particulièrement attractif pour la pyrale, des pontes sont observées, dont certaines sont prêtes à éclore.

Le seuil d'intervention étant atteint dans ce secteur, intervenir rapidement avec l'un des produits figurant sur la liste ci-jointe.

Pour les autres secteurs (régions de VENDOME, CONTRES, PONTLEVOY, CIGOGNE) attendre un prochain avis.

P.1.82



zones ayant atteint le seuil de nuisibilité.

Cartographie établie avec le concours de techniciens et d'élèves des Lycées Agricoles de la Région.